

LA LAICITE

INTRODUCTION

Définition : principe qui établit, sur le fondement d'une séparation rigoureuse entre l'ordre des affaires publiques et le domaine des activités à caractère privé, la neutralité absolue de l'Etat en matière religieuse.

Quelques repères historiques :

La laïcité, en France, s'est mise progressivement en place pendant plus d'un siècle.

1789 : la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen institue la liberté religieuse "Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses" (article X)

1791 : la Constitution établit la liberté des cultes et accorde des droits identiques aux religions présentes alors en France : catholique, judaïque et protestante.

1881-1882 : les Lois de Jules Ferry instituent l'école publique gratuite et laïque et obligatoire.

1905 : la Loi de séparation des Églises et de l'Etat : "La République ne reconnaît, ne finance ni ne subventionne aucun culte" (article 2). L'Alsace Moselle, du fait de son rattachement à l'Allemagne lors du vote de cette loi, bénéficie d'un statut dérogatoire fondé sur le Concordat de 1801 signé par le Consul Napoléon Bonaparte.

1946 : le principe de laïcité est inscrit dans le Préambule de la Constitution.

1959 : la Loi Debré accorde des subventions aux écoles privées qui sont sous contrat avec l'Etat.

1989 : la Loi Jospin de 1989 accorde la liberté d'information et d'expression aux élèves des collèges et des lycées, « dans le respect du pluralisme et du principe de neutralité » d'expression (article 10). Cette loi va notamment provoquer l'apparition des foulards islamiques dans les établissements scolaires.

2004 : une loi réglementant le port des signes religieux à l'École est mise en place pour résoudre les conflits liés au port du voile islamique

OBSERVER

- Selon le principe de laïcité, les affaires religieuses doivent rester cantonnées à la sphère privée ; dans quelle mesure les religions peuvent alors prendre part aux affaires et débats publics (économie, politique, social, éthique) ?
- L'Etat est-il compétent pour contrôler et maîtriser les religions ? Comment fixer un cadre quand chaque religion a un mode de fonctionnement différent ? Qui sont les interlocuteurs de l'état dans les questions de religion ?
- L'Homme spirituel peut-il vivre dans une société laïque ?
- La laïcisation a-t-elle provoqué la destruction des repères éthiques traditionnels ?
- Les croyants, aujourd'hui minoritaires, sont-ils plus radicaux dans notre société laïque ?
- Est ce que, pour garantir la liberté de penser, la société ne se prive pas d'une partie de cette liberté de penser, avec de nombreuses opinions jugées « politiquement incorrectes » (notamment en matière de religion) ?
- La laïcité conduit-elle à davantage de partage, d'ouverture et de fraternité, ou au contraire, au matérialisme ou au repli communautaire ?
- En France, peut-on dire que toutes les religions bénéficient du même « traitement » ? Pourquoi ?

DISCERNER

Cf texte joint

TRANSFORMER

- Comment continuer à faire entendre notre voix de chrétien sans heurter les citoyens d'autres confessions ?
- Comment accueillir les exigences de nos contemporains liées à leur appartenance à d'autres religions ?